

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-008-14782/23/CM

■ Approbation du programme prévisionnel de travail entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) - Période 2023-2025
69783

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'adhésion de la Métropole au CEREMA, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, a fait l'objet d'une délibération cadre le 19 janvier 2023.

L'adhésion à cet établissement public, à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche s'inscrit dans une stratégie globale de la Métropole d'accélération de la transition écologique en actionnant des leviers d'actions sur l'ensemble des politiques publiques qu'elle pilote.

Il s'agit ainsi d'accompagner ces mutations dans les domaines de la mobilité durable, de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA, transformant cet organisme en quasi-régie permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'attribuer des marchés publics à cet organisme, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence.

Plusieurs collaborations sont d'ores et déjà envisagées et donneront lieu à contractualisation. Les études en cours seront poursuivies selon les modalités techniques et financières initialement définies.

Le programme 2023-2025 en annexe précise les études pour lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence fera appel à l'expertise du CEREMA.

A titre d'exemple, des collaborations sont déjà engagées sur les sujets suivants :

- **GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) :
 - La production d'un atlas cartographique des aléas qualifié à l'échelle du 1/5000ème sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
 - La caractérisation des enjeux, des risques et des échelles de vigilance. L'engagement d'étude de sensibilité permettant d'établir l'évolution des niveaux d'exposition aux risques du territoire à l'horizon 2050 ;
 - L'assistance du service GEMAPI dans la prise en main des modèles hydrologiques et hydrauliques développés.
- **Transition Environnementale** : Approfondissement de l'étude de la pollution lumineuse sur la biodiversité : « biodiversité patrimoniale et trame noire ».

D'autres études pourront être engagées au fur et à mesure de l'avancée des projets métropolitains, sous réserve de faisabilité technique et financière, dans les domaines suivants :

- Infrastructures : Projets déployés dans le cadre du REM (Réseau Express Métropolitain) ;

desserte de Pôle d'Activités avec interfaces ferroviaires ; partage de plateforme ferroviaire avec d'autres usages ;

- Voirie : Etude sur l'accidentologie routière aux abords d'établissements scolaires à Marseille ;
- Ouvrages sur autoroutes : diagnostic et gestion innovante du patrimoine routier et des ouvrages d'art ; analyse de vulnérabilité et stratégie d'adaptation pour des infrastructures résilientes ;
- Mobilités alternatives : optimisation, déploiement et entretien des IRVE ; travaux sur les dépôts de bus et les équipements spécifiques liés aux nouvelles mobilités ;
- Foncier : mesures foncières de compensation ;
- Aménagement et planification : Base de données d'informations géotechniques dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille ; incidences de la planification et de l'urbanisation sur la qualité de l'air (notamment pollution due aux gaz à effet de serre) ; mise en réseau sur des pratiques innovantes pour la conception des bâtiments ; Méthode et outils pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle ; la transition écologique et la justice climatique dans les QPV ;
- Transition Environnementale : Accompagnement pour l'élaboration du schéma d'accueil du public sur le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire ; Elaboration du Plan Paysage dans la perspective de la labellisation du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;
- Le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;
- La délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;
- La délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;
- La délibération MOB-002-13235/23/CM du 19 janvier 2023, approuvant l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence et la participation à sa gouvernance ;
- La délibération MOB-004-14268/23/CM du 29 juin 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat entre la Métropole et le Cerema, visant à clarifier les modalités de contractualisation entre ces deux entités publiques.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'expertise du Cerema couvre les domaines de compétences de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que ses préoccupations en matière de transitions et d'innovation ;
- Que des besoins en matière d'études sont déjà identifiés dans plusieurs champs de compétence de la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travail prévisionnel avec le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) – Période 2023-2025.

Article 2 :

Le coût des études sera supporté, par chacune des Directions Générales Déléguées sur son budget et précisées dans les conventions particulières ; soient pour les études en cours ou déjà identifiées les imputations suivantes :

DGD Gestion Durable du Cadre de vie et du Cycle de l'Eau
Budget Annexe GEMAPI -section fonctionnement- sous-politique A468- nature 617

DGD Mobilités Durables, Infrastructures, Voirie
Budget Annexe Transports - Sous-Politique C210 – Nature 6281

Budget Principal – 4DVEEP – Sous-Politique C310 – Fonction 844 – Nature 2031 – Opération n°2019100800

DGD Transition Environnementale, Culture, Sport et Equipement
Dépenses d'investissement sur l'opération n°2019003900
Budget principal 2023 et suivants
Sous-Politique : Patrimoine naturel
Fonction 76

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de de programme et des conventions particulières en découlant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS